

Sur le site de Under2 MOU (<http://under2mou.org/coalition/>)

Annexe du Québec

État des lieux

Population

8 326 089 personnes (2016)

PIB réel

344 milliards de dollars canadiens (G\$ CA) (2016)

Pays

Canada

Émissions totales de GES et émissions par habitant

82,1 mégatonnes équivalent CO₂ (Mt éq. CO₂), soit 10 tonnes par habitant (2014)

Introduction

Le Québec est la deuxième province du Canada en termes de population et la première en termes de superficie, occupant un territoire dont la taille est près de trois fois celle de la France. Située dans l'est du Canada, elle est la seule province majoritairement francophone.

À l'échelle canadienne, le Québec est la province qui a le plus faible taux d'émission de gaz à effet de serre (GES) par habitant (10 tonnes en 2014), un taux deux fois moins élevé que la moyenne canadienne, et l'un des plus faibles en Amérique du Nord. En 2015, la quasi-totalité (99 %) de la production d'électricité et près de la moitié de la consommation totale d'énergie du Québec provenaient de sources renouvelables.

Actions spécifiques et engagements du Québec

Objectifs de réduction de GES

Dès 1992, le Québec a adhéré par décret aux principes et aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le gouvernement s'est doté d'une cible de réduction de ses émissions de GES de 6 % sous le niveau de 1990 en 2012, puis d'une cible de 20 % sous le niveau de 1990 en 2020. Pour atteindre ces objectifs, le Québec s'est doté de deux plans d'action sur les changements climatiques (PACC) visant respectivement les périodes 2006-2012 et 2013-2020. Le Québec a dépassé sa cible de 2012, ayant atteint une réduction de 8 % sous le niveau de 1990.

Le gouvernement du Québec a pris un engagement supplémentaire pour contribuer à réduire les émissions mondiales de GES en adoptant, en novembre 2015, une cible de réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2030. Il s'est également doté d'une vision à long terme en adoptant l'objectif de réduction de 80 à 95 % sous le niveau de 1990 d'ici 2050, tel que le recommande le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat aux pays industrialisés, en signant le Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial (Under2 MOU).

Marché du carbone et prix carbone

En 2007, le Québec a été un précurseur en Amérique du Nord en attribuant un prix au carbone par l'instauration d'une redevance sur les carburants et les combustibles fossiles. Il a également été le premier gouvernement au Canada à mettre sur pied un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) en 2013. Le système québécois a été lié à celui de la Californie en 2014, donnant ainsi naissance au plus grand marché du carbone en Amérique du Nord. Le marché du carbone de la Western Climate Initiative (WCI) est le premier marché du carbone à avoir été conçu et à être exploité par des États fédérés de pays différents. Le Québec, la Californie et l'Ontario ont signé une entente de liaison de leurs marchés du carbone en septembre 2017, créant de la sorte le second plus grand marché du carbone dans le monde. Les trois marchés seront liés en 2018.

De plus, le gouvernement du Québec a choisi de verser la totalité des revenus issus de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles et ceux du marché du carbone dans le Fonds vert pour mettre en œuvre ses plans d'action sur les changements climatiques (PACC 2006-2012 et PACC 2013-2020). Les citoyens, les entreprises, les municipalités et les organismes ont accès à de l'aide financière pour réaliser des projets pour réduire leur consommation énergétique, pour améliorer l'efficacité énergétique, promouvoir et déployer des technologies innovantes pour réduire les émissions de GES et pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques. Entre 2006 et 2020, il est estimé que plus de 4 G\$ CA auront été investis dans l'économie québécoise par l'intermédiaire des diverses mesures de ces plans d'action.

Politique énergétique, énergie propre et efficacité énergétique

Politique énergétique 2030

En 2016, le Québec a lancé sa Politique énergétique 2030. Cette politique vise à décarboniser le Québec, à stimuler l'innovation et à développer son économie verte à travers les cibles suivantes : 1) améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée; 2) réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers

consommés; 3) éliminer l'utilisation du charbon thermique; 4) augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables; et 5) augmenter de 50 % la production de bioénergie. Le premier plan d'action (2017-2020) pour mettre en œuvre la Politique a été publié en juin 2017.

Énergie propre

Le Québec a l'une des empreintes carbone les plus faibles en Amérique du Nord pour la production électrique. Plus de 99 % des 202 gigawattheures produits en 2015 était d'origine renouvelable (hydroélectricité, énergie éolienne et biomasse résiduelle).

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Québec a poursuivi le développement des ressources hydrauliques, éoliennes et de la biomasse résiduelle. Ces deux dernières ont respectivement connu une hausse de 2 000 % et de 475 % depuis la publication du PACC 2006-2012.

Grâce aux investissements réalisés à ce jour, le Québec dispose d'une quantité importante d'énergie verte qu'il peut utiliser pour réduire ses propres émissions de GES et qu'il peut exporter pour aider ses voisins à réduire les leurs. Il s'agit d'un atout important dans un contexte de lutte internationale contre les changements climatiques et de recherche d'une sécurité énergétique accrue.

Cette électricité verte est aussi un puissant levier de développement économique partout au Québec. Ce secteur est responsable de milliers d'emplois directs et indirects et contribue à l'essor économique de plusieurs entreprises, municipalités et communautés autochtones.

Efficacité énergétique

Depuis plus de quinze ans, le Québec investit de façon importante dans l'efficacité énergétique et appuie les entreprises dans leur conversion vers des sources d'énergie plus verte. Dans le cadre de sa Stratégie énergétique 2006-2015, les distributeurs d'énergie et le gouvernement du Québec ont engagé plus de 1,4 G\$ CA pour générer des économies d'énergie récurrentes totalisant plus de 41,7 millions de gigajoules (GJ). Dans sa Politique énergétique 2030, le gouvernement vise à poursuivre ses efforts et à améliorer l'efficacité énergétique de 15 %.

Mobilité durable

Le gouvernement du Québec a investi près de 800 M\$ CA entre 2006 et 2014 dans le soutien des organisations de transport pour l'augmentation des services de transport collectif. En matière d'électrification des transports, le gouvernement vise une cible de 100 000 véhicules électriques sur les routes du Québec d'ici 2020 et il s'est doté du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, assorti

d'un budget de 420 M\$ CA, pour y parvenir. En rendant possible le remplacement du pétrole dans les transports par de l'électricité de source renouvelable, produite localement et disponible à faible coût, l'électrification des transports a un avenir prometteur au Québec.

En 2016, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission (VZE) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants. À l'instar de dix États américains, dont la Californie et plusieurs États du nord-est, le Québec a également adopté une réglementation, communément appelée « norme VZE », qui incite les constructeurs automobiles à améliorer leur offre de VZE.

Adaptation

L'expertise en modélisation du climat, en évaluation des conséquences des changements climatiques et en conception de solutions d'adaptation s'est également développée de façon importante au Québec au cours des quinze dernières années, et ce, tant chez les organismes et le gouvernement que dans le secteur privé et les centres de recherche. La création du consortium Ouranos en 2001, avec le soutien du gouvernement du Québec, y a grandement contribué. Le Québec dispose maintenant de scénarios climatiques régionaux qui permettent de mieux prévoir la façon dont les changements climatiques se manifesteront dans la province, une information cruciale pour prévenir les conséquences des changements climatiques et s'y adapter.

Cette précieuse expertise est de plus en plus mise à contribution, tant au Québec qu'à l'étranger, par les entreprises et les municipalités qui souhaitent réduire les coûts associés aux changements climatiques. À titre d'exemple, les cinq plus grandes villes du Québec ont fait appel à cette expertise pour se doter de plans d'adaptation.

Partenariats et collaborations

Le Québec s'investit au sein de plusieurs organisations et alliances internationales, porteuses d'idées ou d'actions novatrices et ambitieuses pour lutter contre le réchauffement climatique. Parmi ses implications, citons les suivantes :

Actions des États fédérés et des régions

- Coprésident Amérique du Nord de la Coalition Under 2, qui encourage ses membres à se doter de feuilles de route 2050 de façon à réduire leurs émissions de GES de 80% à 95% d'ici 2050. Il est également membre du Pacte des États et régions depuis 2014. Cette initiative fournit un aperçu des

efforts de lutte contre les changements climatiques déployés par les gouvernements fédérés et les régions à l'échelle mondiale.

- Membre de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (cinq provinces canadiennes et six États américains), où se réunissent annuellement les chefs de gouvernements pour échanger et prendre des engagements sur des enjeux d'intérêt commun, y compris l'économie, l'énergie, l'environnement et les changements climatiques. La Conférence a notamment adopté en 2015 un indicateur de progrès visant une réduction de GES de 35 à 45 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030.
- Membre du comité directeur du Réseau des gouvernements régionaux pour un développement durable (nrg4SD). Cet organisme international se compose exclusivement d'États fédérés et de régions. Le nrg4SD vise à promouvoir la biodiversité, le développement durable et la lutte contre les changements climatiques et à assurer la reconnaissance internationale des engagements des gouvernements infranationaux dans ces domaines.
- Le Québec a cofondé, avec la Californie et douze autres gouvernements nationaux et infranationaux, l'Alliance internationale sur les véhicules zéro émission, qui vise à favoriser l'adoption de politiques et d'initiatives afin d'accélérer le déploiement de véhicules zéro émission à l'échelle mondiale.
- Le Québec a adhéré à l'Alliance internationale pour combattre l'acidification des océans, qui vise à faire avancer les connaissances et à aider les communautés côtières à s'adapter aux impacts de ce phénomène.
- Le Québec a adhéré à l'initiative RegionsAdapt, le premier engagement mondial visant à soutenir et à recenser les efforts d'adaptation aux changements climatiques au niveau régional. Cette initiative fournit un cadre de coopération aux régions ayant différentes expériences et capacités en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Marché du carbone et tarification du carbone

- Coprésident de l'International Carbon Action Partnership (ICAP), qui réunit des gouvernements nationaux et infranationaux qui ont mis sur pied un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) ou qui sont en voie de le faire, et qui facilite les échanges entre ces États sur les meilleures pratiques en la matière .
- Partenaire technique dans le cadre du Partnership for Market Readiness (PMR) de la Banque mondiale. Le Québec apporte un soutien technique aux

membres du PMR sur la planification et la mise en œuvre des instruments de tarification du carbone pour réduire les émissions de GES. Le PMR sert également de plateforme pour partager les connaissances et collaborer à la réduction du coût d'atténuation des mesures de lutte contre les changements climatiques

- Membre de la Carbon Pricing Leadership Coalition (CPLC) de la Banque mondiale, qui vise à faire le lien entre des dirigeants gouvernementaux, ceux du milieu des affaires et la société civile, dans le but d'instaurer des politiques efficaces et des mécanismes de tarification du carbone pour lutter contre les changements climatiques.

Mesures à venir

Le gouvernement du Québec se prépare à poursuivre la mise œuvre de son système de plafonnement et d'échange de droits d'émission pour la période 2021-2030. Le Québec poursuit ses implications aux niveaux national et international afin de faire la promotion des avantages de la tarification carbone et, plus spécifiquement, celle de la mise en œuvre de marchés du carbone, notamment auprès du Mexique, qu'il accompagne dans le développement de son marché du carbone dans le cadre d'une entente de collaboration.